

**DOCUMENTS A REUNIR POUR LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE
LOCATION**

LOCATAIRES

Et Garants le cas échéant

POUR TOUS :

- La fiche de renseignements entièrement complétée, paraphée et signée (disponible en agence)
- Carte nationale d'identité recto-verso ou titre de séjour
- Le dernier Avis annuels d'imposition sur les revenus
- TITRE D'HEBERGEMENT
 - LOCATAIRE : 3 dernières quittances de loyer
 - PROPRIETAIRE : Dernière taxe foncière
 - HEBERGE : Attestation d'hébergement + carte d'identité de la personne qui vous héberge
+ justificatif de domicile de la personne qui vous héberge (facture EDF, téléphone, ...)

ET :

Si vous êtes Salariés :

- 3 derniers bulletins de salaire
- Contrat de travail ou arrêté préfectoral de titularisation dans le secteur public ou Attestation d'employeur de moins de 3 mois (uniquement pour le secteur privé) **mentionnant le type de contrat de travail, la date d'entrée dans l'entreprise, le salaire, la fonction occupée dans la société et que vous n'êtes plus en période d'essai, ni en période de préavis de licenciement et ni démissionnaire.**

Si vous êtes Etudiant :

- Carte d'étudiant ou certificat de scolarité
- Justificatifs de revenus éventuels

Si vous êtes Gérant, dirigeant de société, commerçant, artisan ou profession libérale :

- Attestation de l'expert-comptable justifiant des revenus de l'année en cours
- Extrait K-Bis de moins de 3 mois
- Carte professionnelle
- 2 derniers bilans de l'entreprise

Si vous êtes Retraité :

- Bulletins de pensions justifiant les revenus sur l'année.

Nous vous rappelons que votre dossier devra être fourni en photocopie et les originaux devront être présentés à notre consultante le jour de la remise du dossier.

Tout dossier déposé et non retiré dans un délai de 1 mois sera automatiquement détruit si aucune suite n'est donnée à la location.